



CADRE DE FONCTIONNEMENT



TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VISION-MISSION-PROMESSE	3
HISTORIQUE	4
NOS GUIDES, NOS VALEURS	5
TERRITOIRE	6

MEMBRARIAT

LES MEMBRES	7
LES PARTENAIRES	7
ACCUEIL ET ADMISSION DES MEMBRES	7

STRUCTURE

STRUCTURE DE GOUVERNANCE	8
CONCERTATIONS, COMITÉS ET JOURNÉE JEUNESSE	9
PROCESSUS DE PARTICIPATION ET DE DÉCISION	13

FIDUCIAIRE	14
------------------	----

COMMUNICATIONS

LOGO	14
CHARTRE GRAPHIQUE	14



INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOTRE VISION

.....

Tous les acteurs jeunesse du territoire sont mobilisés au sein de la Coalition. Le sentiment d'appartenance est tellement fort et les communications tellement fluides que la Coalition est le foyer des acteurs jeunesse de la communauté. Grâce à notre mobilisation collective, les jeunes de notre territoire se sentent soutenus, sont en santé, se développent et réalisent leurs rêves.

NOTRE MISSION

.....

CONCERTER | MOBILISER | SOUTENIR

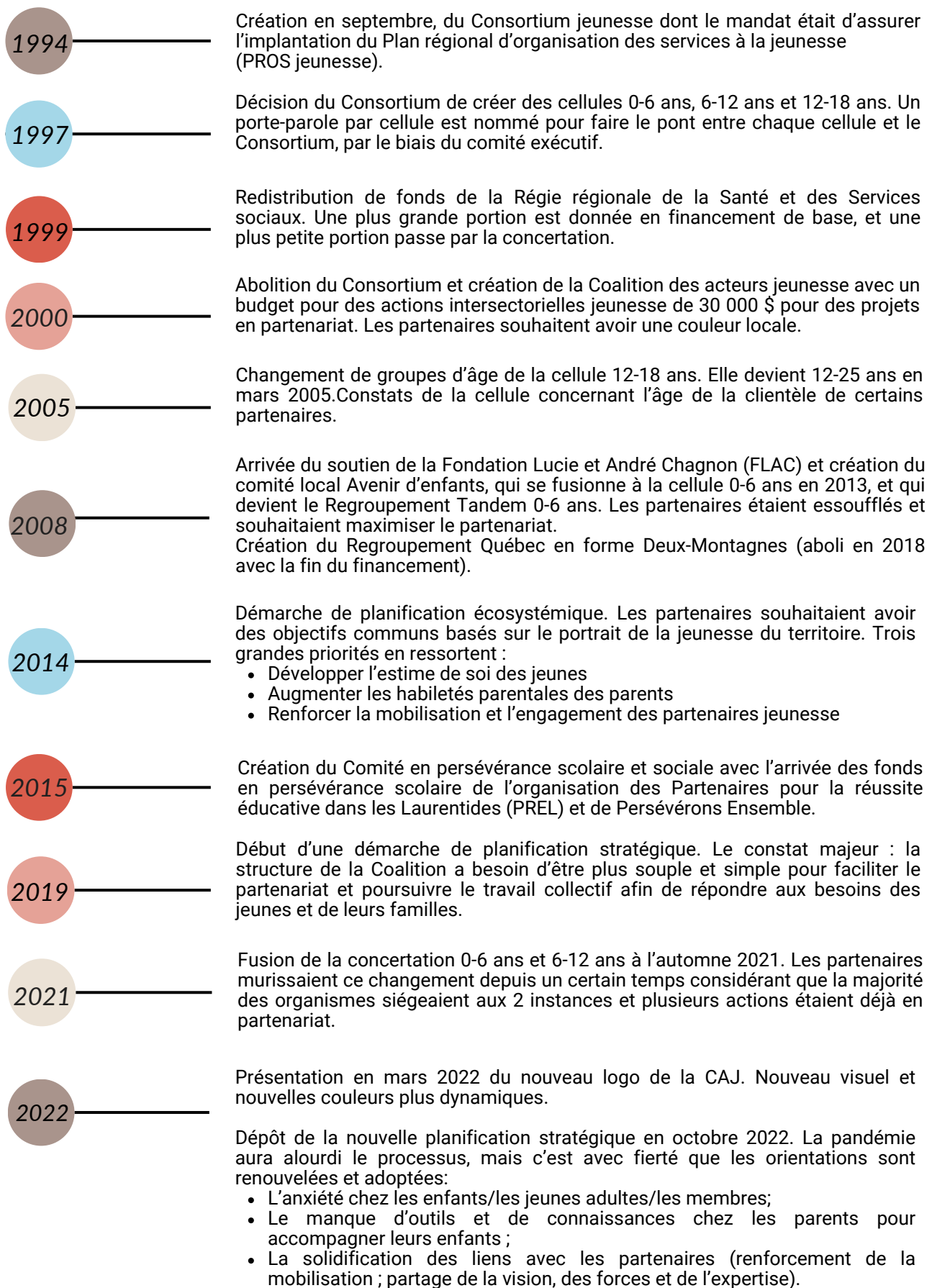
La Coalition des acteurs jeunesse est l'instance représentative de l'ensemble des concertations jeunesse de la MRC de Deux-Montagnes. Sa mission est de réunir les différents acteurs jeunesse pour assurer la concertation et la mobilisation autour de priorités collectives et de moyens permettant de soutenir la jeunesse du territoire.

NOTRE PROMESSE

.....

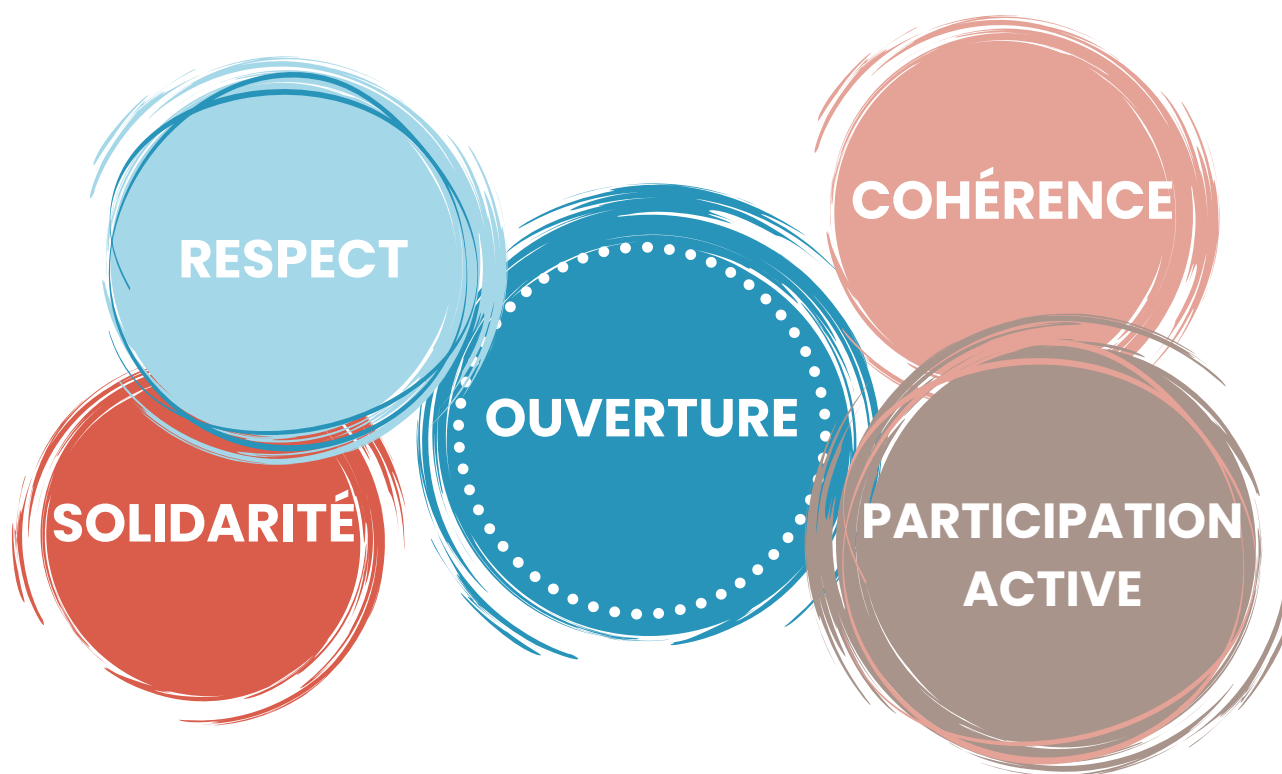
Agir en cohérence, dans une dynamique collaborative de travail, pour le développement optimal des jeunes de notre communauté.

HISTORIQUE

- 
- 1994** — Création en septembre, du Consortium jeunesse dont le mandat était d'assurer l'implantation du Plan régional d'organisation des services à la jeunesse (PROS jeunesse).
- 1997** — Décision du Consortium de créer des cellules 0-6 ans, 6-12 ans et 12-18 ans. Un porte-parole par cellule est nommé pour faire le pont entre chaque cellule et le Consortium, par le biais du comité exécutif.
- 1999** — Redistribution de fonds de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux. Une plus grande portion est donnée en financement de base, et une plus petite portion passe par la concertation.
- 2000** — Abolition du Consortium et création de la Coalition des acteurs jeunesse avec un budget pour des actions intersectorielles jeunesse de 30 000 \$ pour des projets en partenariat. Les partenaires souhaitent avoir une couleur locale.
- 2005** — Changement de groupes d'âge de la cellule 12-18 ans. Elle devient 12-25 ans en mars 2005. Constats de la cellule concernant l'âge de la clientèle de certains partenaires.
- 2008** — Arrivée du soutien de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et création du comité local Avenir d'enfants, qui se fusionne à la cellule 0-6 ans en 2013, et qui devient le Regroupement Tandem 0-6 ans. Les partenaires étaient essouffés et souhaitaient maximiser le partenariat.
Création du Regroupement Québec en forme Deux-Montagnes (aboli en 2018 avec la fin du financement).
- 2014** — Démarche de planification écosystémique. Les partenaires souhaitent avoir des objectifs communs basés sur le portrait de la jeunesse du territoire. Trois grandes priorités en ressortent :
- Développer l'estime de soi des jeunes
 - Augmenter les habiletés parentales des parents
 - Renforcer la mobilisation et l'engagement des partenaires jeunesse
- 2015** — Création du Comité en persévérance scolaire et sociale avec l'arrivée des fonds en persévérance scolaire de l'organisation des Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) et de Persévérons Ensemble.
- 2019** — Début d'une démarche de planification stratégique. Le constat majeur : la structure de la Coalition a besoin d'être plus souple et simple pour faciliter le partenariat et poursuivre le travail collectif afin de répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles.
- 2021** — Fusion de la concertation 0-6 ans et 6-12 ans à l'automne 2021. Les partenaires murissaient ce changement depuis un certain temps considérant que la majorité des organismes siégeaient aux 2 instances et plusieurs actions étaient déjà en partenariat.
- 2022** — Présentation en mars 2022 du nouveau logo de la CAJ. Nouveau visuel et nouvelles couleurs plus dynamiques.
Dépôt de la nouvelle planification stratégique en octobre 2022. La pandémie aura alourdi le processus, mais c'est avec fierté que les orientations sont renouvelées et adoptées :
- L'anxiété chez les enfants/les jeunes adultes/les membres;
 - Le manque d'outils et de connaissances chez les parents pour accompagner leurs enfants ;
 - La solidification des liens avec les partenaires (renforcement de la mobilisation ; partage de la vision, des forces et de l'expertise).

NOS GUIDES, NOS VALEURS

NOS VALEURS GUIDENT NOS ACTIONS, NOS DÉCISIONS ET NOS COMPORTEMENTS. ELLES PERMETTENT À CHACUN ET CHACUNE DE TROUVER SA PLACE AU SEIN DE NOTRE COALITION, DE NOUS INSPIRER ET DE TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LE BIEN DE NOS JEUNES.



VALEUR 1 | RESPECT : On accorde de l'importance et de la considération aux idées et opinions de tous les membres, même si celles-ci ne sont pas totalement en accord avec notre mission personnelle en tant qu'organisme. On ne tire pas la couverture de notre bord! – complémentarité

VALEUR 2 | COHÉRENCE : Pour que nos actions servent réellement aux jeunes de notre territoire, on doit comprendre les mêmes choses et travailler ensemble dans la même direction. On est tous ensemble dans le même bateau!

VALEUR 3 | SOLIDARITÉ : À la Coalition, on a le devoir social de s'engager auprès de notre jeunesse et de s'allier pour faire la différence. Notre sentiment d'appartenance passe par la défense des intérêts et besoins des jeunes de notre MRC!

VALEUR 4 | OUVERTURE : On accueille les nouvelles idées et façons de faire et on s'adapte aux autres réalités, et ce, sans hésiter à dire les vraies choses et à nommer les inconforts qui empêchent notre perception d'évoluer. On éprouve du plaisir à travailler ensemble pour atteindre des résultats communs!

VALEUR 5 | PARTICIPATION ACTIVE : On a la responsabilité de participer activement à la Coalition pour que les choses puissent évoluer. L'importance de bien se préparer et d'émettre des commentaires efficaces!

TERRITOIRE

Le territoire de la Coalition est celui de la MRC Deux-Montagnes comprenant les municipalités suivantes:

- Deux-Montagnes
- Oka
- Pointe-Calumet
- Saint-Eustache
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Saint-Placide
- Saint-Joseph-du-Lac



MEMBRARIAT

MEMBRES

Un membre est une organisation du réseau public, parapublic, scolaire ou communautaire qui œuvre auprès des jeunes ou des familles. Un membre est un acteur de la communauté qui adhère à la mission, à la vision et aux valeurs de la Coalition. Les membres participent activement aux rencontres et s'impliquent dans la mise en place d'actions concertées.

Être membre de la Coalition c'est:

- Élaborer, en concertation, un plan stratégique et mettre en œuvre des actions basées sur les priorités et la mission de la Coalition;
- Collaborer avec les autres membres pour le bien commun et ce, dans un souci de complémentarité;
- Se tenir informer, connaître les autres membres ainsi que les services et activités de la communauté.

PARTENAIRES

Un partenaire est un acteur de la collectivité qui ne participe pas de façon assidue aux rencontres de la Coalition. Il peut y être invité à l'occasion. De façon sporadique, les partenaires peuvent soutenir la Coalition à travers différents moyens.

ACCUEIL ET ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

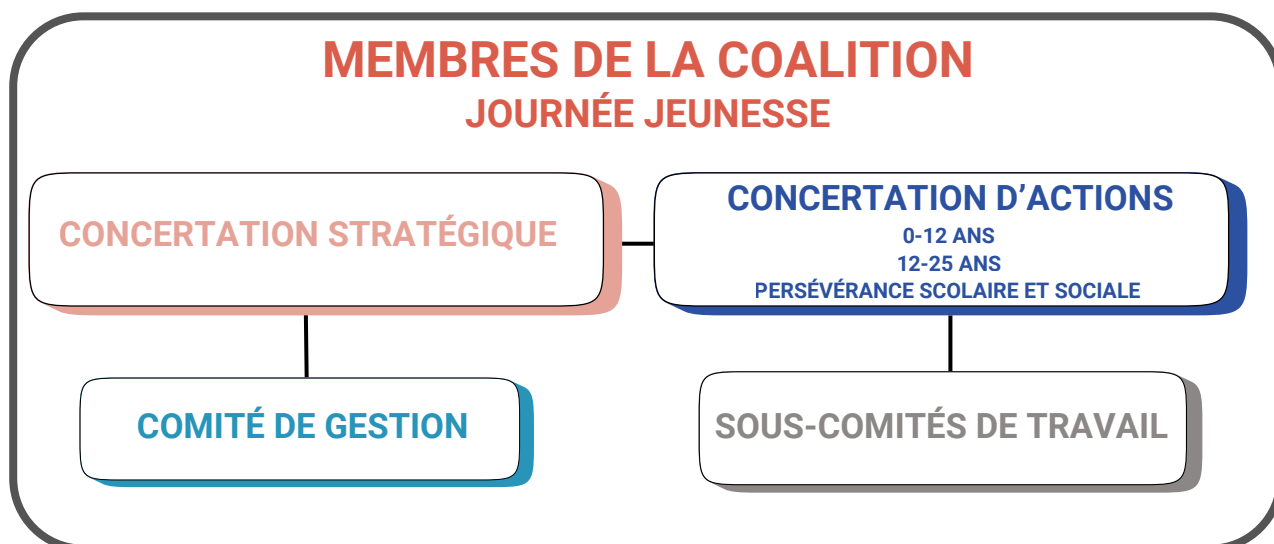
Les organisations intéressées à se joindre à la concertation communiquent avec un membre déjà présent, la coordination ou l'organisation communautaire qui accompagne la Coalition. Si cette organisation cadre dans la description écrite ci-haut, un parrainage par un membre actif est proposé afin de bien l'accueillir et de l'informer des objectifs et fonctionnement de la Coalition.

ENGAGEMENT DES MEMBRES

- Participer à la Journée jeunesse;
- Participer aux rencontres de la Concertation stratégique, aux rencontres des Concertations d'actions et/ou du Comité de gestion;
- Participer à la diffusion d'informations et au rayonnement de la Coalition en utilisant la trousse de rayonnement minimalement une fois par année;
- Dans le cas où le membre déploie une action en collaboration, compléter et fournir à la coordination de la Coalition le formulaire nommé mise en place d'une action concertée ainsi que les annexes si nécessaire.

STRUCTURE

STRUCTURE DE GOUVERNANCE



LES CONCERTATIONS, LES COMITÉS ET LA JOURNÉE JEUNESSE

LA CONCERTATION STRATÉGIQUE

COMPOSITION

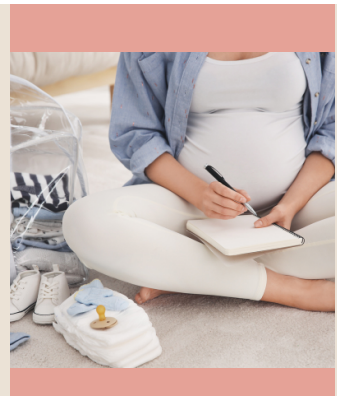
Les décideurs des organismes qui sont membres. La coordination de la Coalition et l'organisation communautaire jouent un rôle de soutien.

RÔLES

- Réfléchir, concevoir, adopter le plan stratégique et assurer le suivi;
- Établir une vision commune;
- Déterminer les priorités d'actions et leurs objectifs;
- Déterminer, au besoin, les projets qui seront mis sur pied en fonction des priorités établies;
- Élire les décideurs qui formeront le Comité de gestion et déterminer le rôle de ce comité;
- Participer aux Concertations d'actions pertinentes ou déléguer un ou des représentants pour y participer;
- Identifier l'organisme fiduciaire;
- Réévaluer et valider le mode de gouvernance, le cadre de fonctionnement et la structure organisationnelle.

FONCTIONNEMENT

Trois rencontres par année, à l'exception de l'année de fin du plan stratégique où quatre rencontres pourraient être effectuées.





LE COMITÉ DE GESTION

COMPOSITION

Quatre membres de la Concertation stratégique, élus par les membres de la Concertation stratégique. La coordination de la Coalition ainsi que l'organisation communautaire jouent un rôle de soutien.

RÔLES

- Soutenir l'élaboration d'un Plan stratégique jeunesse du territoire;
- Approuver les projets ou attribuer les sommes selon les critères établis et la disponibilité du budget en actions intersectorielles;
- Assurer le suivi financier et les redditions de comptes nécessaires;
- Faire les recommandations nécessaires aux bailleurs de fonds concernant l'utilisation et le fonctionnement du budget;
- Représenter la Coalition dans différents dossiers;
- Embaucher, former, superviser et évaluer la coordination;
- Pouvoir décisionnel en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles;
- Voir à l'application des politiques et des procédures internes;
- Connaître les besoins des Concertations d'actions et avoir un regard global sur les plans d'actions;
- Contribuer au maintien de la mobilisation des membres de la Coalition.

FONCTIONNEMENT

- Mandat de deux ans (janvier à décembre);
- Élus lors de la rencontre du mois de janvier de chaque année en rotation (deux par année) pour assurer une continuité et une stabilité;
- Minimale six rencontres par année;
- Compte-rendus des rencontres disponibles pour consultation par les membres de la Concertation stratégique;
- Fonctionnement avec vote et la majorité l'emporte;
- Quorum fixé à trois personnes.

LES CONCERTATIONS D' ACTIONS

(0-12 ans, 12-25 ans et persévérance scolaire et sociale)

COMPOSITION

Intervenants et décideurs des organismes membres délégués par leur organisation. La coordination de la Coalition ainsi que l'organisation communautaire jouent un rôle de soutien.

RÔLES

- Échanger sur la clientèle et les enjeux ciblés;
- Favoriser le partenariat, développer et soutenir des projets visant à apporter des améliorations significatives aux enjeux ciblés;
- Déterminer les actions qui seront mises sur pied en fonction du plan stratégique;
- Effectuer le suivi de leurs plans d'actions respectifs;
- Dresser un bilan des plans d'actions en fin d'année;
- Émettre des recommandations au Comité de gestion ainsi qu'à la Concertation stratégique;
- Mettre en place des sous-comités de travail au besoin;
- Bien comprendre son rôle en tant que représentant d'organisme et s'informer des responsabilités que cela implique.

FONCTIONNEMENT

- Des comités de travail par groupe d'âge, par projet ou par sujet selon les priorités et les objectifs établis par la Concertation stratégique;
- Lors de la création d'un comité de travail par projet, un décideur ou un intervenant d'un organisme participant au projet est attribué comme «responsable» du dossier et devient la personne-ressource pour toute question ou prise de décisions nécessitant un accord « d'employeur ». Ainsi, cette personne-ressource sera responsable de faire le lien avec les autres directions des organismes partenaires du projet en cas de besoin.

LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA JOURNÉE JEUNESSE

COMPOSITION

La coordination, supporté au besoin d'un représentant du Comité de gestion ainsi que deux à trois représentants des Concertations d'actions.

RÔLES

- Organiser la Journée jeunesse selon les recommandations de la Concertation stratégique en fonction des objectifs spécifiques à atteindre;
- Définir les modalités de présentation des enjeux (conférence, travaux de réflexion, etc.);
- Effectuer des suivis de l'organisation de la Journée auprès du Comité de gestion.

LA JOURNÉE JEUNESSE

COMPOSITION

Les membres de la Coalition qui participent aux comités et aux concertations.

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE JEUNESSE

- Mobiliser les membres;
- Échanger à propos des besoins, des enjeux et de la réalité des jeunes;
- Offrir une formation/un atelier/une conférence/des activités de ressourcement aux membres;
- Célébrer les bons coups/les réalisations de l'année;
- Réfléchir aux orientations/aux priorités;
- Assurer la diffusion de l'information et favoriser la communication entre les différentes concertations et comités ainsi que les membres;
- Présenter le bilan des actions des comités et concertations.

LES SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL

COMPOSITION

Membres d'une Concertation d'actions intéressés à travailler ou à s'impliquer plus particulièrement sur une action précise afin de contribuer à sa réalisation. Soutien offert de la part de la coordination selon le cas.

RÔLES

- Réaliser une action précise selon un mandat donné par une Concertation d'actions;
- Effectuer le suivi des réflexions et des travaux auprès de la concertation concernée.

FONCTIONNEMENT

- Élaboration d'une recommandation qui sera présentée à la Concertation d'actions concernée;
- Rencontres au besoin, selon les échéances des actions et le mandat;
- Pouvoir décisionnel appartient à la Concertation d'actions;
- Déterminer la fréquence, la durée et l'échéancier des rencontres;
- Déterminer des livrables clairs en collaboration avec la Concertation concernée.

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION POUR TOUTES LES CONCERTATIONS AINSI QUE TOUS LES COMITÉS

Les décisions sont prises par les membres présents par processus consensuel.

Les décisions doivent s'appuyer sur:

- La mission, la vision et les valeurs de la Coalition;
- Le Plan stratégique et les plans d'action;
- Le budget établi;
- Les ressources disponibles;
- La faisabilité;
- Les résultats de la consultation réalisée auprès des membres de la Concertation stratégique.

LE POUVOIR DÉCISIONNEL

Les concertations ont le pouvoir décisionnel par rapport aux actions. Par contre, les membres des comités et des concertations doivent tenir la Concertation stratégique informée. L'information est transmise soit par la coordination de la Coalition ou par l'organisatrice communautaire.

Dans le cas où les membres d'un comité ne s'entendent pas sur une décision ou qu'une solution n'est pas envisageable, les membres du comité doivent transmettre le sujet à la Concertation stratégique.

FONCTIONNEMENT

Trois types de rencontres pour répondre à nos besoins :
espresso, allongé et infusion.

		
ESPRESSO	ALLONGÉ	INFUSION
• Courte • Pour transmission d'informations • Possibilité de prises de décision	• Discussions • Prises de décision	• Échanges • Formations

- Rencontres virtuelles ou en présentiel;
- Ordre du jour et objectifs des rencontres fixés à l'avance et envoyés en même temps que l'invitation;
- Compte-rendu de chaque rencontre rédigé dans les semaines suivantes et sauvegardé pour consultation.

FIDUCIAIRE

Depuis octobre 2024, l'Association PANDA Basses-Laurentides Sud-Ouest agit à titre de fiduciaire de la Coalition. En ce sens, c'est cet organisme qui reçoit le financement, qui effectue les suivis des dépenses et qui produit le bilan financier.

COMMUNICATIONS

LOGO



Logo horizontal



Logo vertical

CHARTRE GRAPHIQUE

Les documents et les outils de promotion de la Coalition doivent être conçus en fonction des couleurs de la Coalition.

Les couleurs officielles du logo Preco-MSE d'après le nuancier.

Pantone 179 C

Process CMYK
C 7 M 78 Y 73 K 0

Web RGB
R 224 G 93 B 75

Pantone 312 C

Process CMYK
C 78 M 27 Y 13 K 0

Web RGB
R 25 G 149 B 191



**coalition
des acteurs
jeunesse**

COURRIEL

coalitionjeunesse2m@outlook.com

SITE WEB

www.coalitionjeunesse2m.com

